

# Présentation du dispositif Securise'RA

## Description

---

Le dispositif Securise'RA a pour ambition d'accompagner les entreprises dans la professionnalisation et l'évolution de leurs pratiques en matière de ressources humaines, en veillant à articuler l'amélioration de la performance de l'entreprise et la sécurisation des parcours des salariés.

Il peut se décliner autour de 8 thématiques :

- Elaboration d'une stratégie RH
- Conditions de travail, pénibilité, sécurité, santé
- Recrutement, intégration, fidélisation et reconnaissance des salariés
- Management
- GPEC, développement des compétences, évolution professionnelle
- Organisation du travail
- Relations de travail, climat social, dialogue social
- Promotion de la diversité

Pour mettre en œuvre le dispositif, la Région a sélectionné des cabinets de conseil sur la base de leurs compétences en matière de diagnostic et d'accompagnement en ressources humaines.

## Accompagnements proposés

---

**Pour les entreprises souhaitant structurer leur fonction RH, mettre en place des outils :**

- Des ateliers RH collectifs généralistes ou thématiques sont proposés, selon un cursus alternant :
  - Temps collectifs (entre 4 et 6 séminaires thématiques d'une demi-journée)
  - Accompagnement individuel (2 jours maximum par entreprise)

**Pour les entreprises souhaitant un accompagnement au changement** (changement induit par un projet économique, ou changement centré sur les ressources humaines) :

- Des ateliers RH collectifs sont proposés sur le même format (4 à 6 séminaires, et jusqu'à 4 jours d'accompagnement individuel par entreprise)
- Des accompagnements individuels peuvent s'envisager, sur une problématique RH précise (entre 3 et 8 jours)

La Région Rhône-Alpes assure l'intégralité de la prise en charge des coûts de conseil et d'accompagnement individuel ou collectif, soit environ 5 000€ par entreprise concernée.

## Public concerné

---

Cet appui s'adresse aux entreprises du secteur privé présentes en Rhône-Alpes, répondant à la définition communautaire de la PME (moins de 250 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros, total de bilan inférieur à 43 millions d'euros) et n'appartenant pas à un groupe.

## Modalités de mise en œuvre

---

L'entreprise doit faire connaître auprès de la Maison de l'Emploi et de la Formation sa volonté de bénéficier d'un appui conseil sur une problématique spécifique. Après confirmation du besoin, un dossier sera envoyé à la Région Rhône Alpes, pour validation et désignation d'un cabinet.

Les accompagnements individuels peuvent être déclenchés à la demande. Des actions collectives sont organisées une à deux fois par an sur le Nord Drôme.

## Contact

---

Maison de l'Emploi et de la Formation Drôme des Collines Royans Vercors - Romans  
Claire ARNOUX - 04 69 64 73 45, cArnoux@mefdcrv.org